

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 09 JUIN 2020

Date de
convocation :

02 juin 2020

Affichée le :

02 juin 2020

Date d'affichage
des délibérations

22.06.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mil vingt, le mardi 09 juin 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le petit grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M.PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
M.ROTROU, maire délégué de Vasouy.
M. ALLEAUME, Mmes CHEVALIER, PONS, M. AUBRÉE, Mme GESLIN, Mme BARRÉ, M. BRÉVAL, Mme SALE, M. BUISSON, Mmes THOMAS, GROS, HARREAU, MM. SAUDIN, AMBOS, Mmes LALART, HÉRON BUDIN conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. NAVIAUX conseiller municipal.

Absents :

MM. ARNAUD, CARVAL conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

Ob)

Objet : Formation de la commission consultative de Vasouy

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 27 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, prévoyait la suppression du sectionnement électoral dans les communes de moins de 20 000 habitants à compter du renouvellement général des conseils municipaux.

Il précise que les communes associées sont maintenues et qu'elles conservent certaines prérogatives, à savoir notamment l'élection d'un maire-délégué et la création d'une commission consultative.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Michel ROTROU a été élu Maire-Délégué de Vasouy le 23 mai 2020 et il indique que la commission consultative comprend des électeurs domiciliés dans la commune associée, désignés par le conseil municipal.

2020/09

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, sur la suggestion de Monsieur Michel ROTROU, Maire-Délégué de Vasouy, de désigner quatre électeurs domiciliés dans la commune associée de Vasouy (en vertu de l'article 6 de la convention d'association), pour constituer la commission consultative de Vasouy.

Monsieur ROTROU propose :

. Monsieur Jean-René LABONNE, Monsieur Olivier VIALARD, Monsieur Samuel LE MENUET DE LA JUGANNIERE et Monsieur Christian de CHATEAUVIEUX.

Après vote à mains levées, et à l'unanimité des 26 votants, le conseil municipal entérine la proposition de Monsieur Michel ROTROU et dit que la commission consultative de Vasouy sera composée de :

. Monsieur Jean-René LABONNE – Monsieur Olivier VIALARD – Monsieur Samuel LE MENUET DE LA JUGANNIERE et de Monsieur Christian de CHATEAUVIEUX.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20200609-del202009-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020